

**COMPTE RENDU**  
**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU VENDREDI 23 JUIN 2023**

*Convocation du 16 Juin 2023*

**ORDRE DU JOUR :**

- ✚ Décision modificative N°1 Budget principal
  - ✚ Décision modificative N°1 Budget Service des eaux
  - ✚ 14 Juillet 2023
  - ✚ Questions diverses
- 

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois juin à dix-huit heures trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Villars, dûment convoqués, sous la présidence de Monsieur Claude BILLAUD, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Coralie BOUCHER, Thibaut BUISSON, Stéphanie CALMEILLE, Aurélie GISSELMANN Sylvain LACOUR, Éric VIETTE.

Absents excusés : François VILTROUVE (pouvoir donné à Claude BILLAUD)

Michel COUTANT (pouvoir donné à Sylvain LACOUR)

Elvis BONNET

Absents non excusés : Edwin LALANNE

Nombre de membres en exercice : 11

Secrétaire de séance : Mme Coralie BOUCHER

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres votants : 9

Début de séance : 18 heures 30

Fin de séance : 19 h 45

Le compte rendu de la séance du 4 avril 2023 est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

**ORDRE DU JOUR**

✚ **Décision Modificative N°1 Budget communal :**

Monsieur le Maire indique que les crédits au Chap 21 sont insuffisants pour l'émission de mandats correspondant au paiement des dépenses d'ENERGIE EURE ET LOIR d'un montant total de 38 880.00 € T.T.C (34 200€ + 4 680€).

Pour ce faire, il est nécessaire d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre pour un montant de 50 513.67.00 €

Par conséquent, le conseil municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE de prendre la décision modificative – virements de crédits – suivante

En Section d'Investissement :

En dépenses :     au Chap 21 compte 21534 : +  4 680.00 €  
                                  au Chap 21 compte 21538 : + 45 833.067 €  
                                  au Chap 23 compte 231 :   - 50 513.67 €

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à la majorité ladite décision modificative

**✚ Décision Modificative N°1 Service des eaux de Villars :**

Monsieur le Maire indique que les crédits prévus pour l'amortissement des biens et des subventions au chap 040 et 042 sont insuffisants pour l'émission des mandats correspondant au remboursement de l'amortissement des biens et subventions 2023.

Pour ce faire, il est nécessaire d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre pour un montant de 2 510.00€

Par conséquent, le conseil municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE de prendre la décision modificative – virements de crédits – suivante

En section d'Investissement :

En dépenses : Au Chap 040 – compte 1391 : + 2 510.00€

En recettes : Au Chap 040 – compte 28158 : + 1 165.00€

Au Chap 021 – compte 021 : + 1 345.00€

En section de Fonctionnement :

En dépenses : Au Chap 042 – compte 681 : + 1 165.00€

Au Chap 023 – compte 023 : + 1 345.00€

En recettes : Au Chap 042 – compte 777 : + 2 510.00€

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à la majorité ladite décision modificative

**✚ 14 Juillet :**

Proposition de repas pour le 14 Juillet : jeudi 13 Juillet à la salle communal de VILLARS à 19h00

Menu : Sangria, salades composées diverses (piémontaise, taboulé, carottes), grillades (merguez/chipolata, pilon de poulet, poitrine de porc) Chips, salade/fromages, Entremet, Boissons comprises.

**✚ Questions diverses :**

Entretien de la voirie et l'élagage des plantations le long des voies communales : Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'un arrêté municipal sera pris dans ce sens.

**Rappel des délibérations prises lors de la séance du 23 Juin 2023 (conformément à l'article R 2121-9 du CGCT) :**

19-2023 Décision modificative N°1 Budget communal

20-2023 Décision modificative N°1 Service des eaux de Villars

21-2023 Vote des taux des taxes locales 2023

**Séance levée à 19h55**